

STUDIO

Régularisation des Heures défiscalisées

27/09/2022

Préambule :

Le projet de loi de finances rectificatives pour 2022 qui prévoyait un relèvement de la limite de défiscalisation des heures supplémentaires et complémentaires en 2022 de 5 000 € à 7 500 € est paru au journal officiel le 16 août 2022.

Rappelons que le montant de 5 000 euros correspondait à un montant Brut de 5 358 euros et que le nouveau plafond de 7 500 euros correspond à 8 037 euros Brut.

Nous avons mis à votre disposition un état vous permettant de contrôler les salariés qui n'ont pas assez bénéficié de l'exonération et qui auront, du coup, une régularisation sur leurs prochains bulletins.

Il est également possible que des salariés aient eu trop de déduction, dans ce cas la régularisation se fera à l'inverse.

Dans STUDIO :

Pour accéder à l'édition vous devez cliquer dans « *Editions* », « *Périodiques* » puis « *Etat de contrôle des heures supplémentaires défiscalisées* ».

Cette fenêtre s'affiche :



Vous devez indiquer les dates depuis le début de l'année jusqu' à la date d'aujourd'hui, sélectionner dans « *Montant maximal des heures supplémentaires* » « *7500* », et « *Valider* ».

Un tableau va s'éditer ou vous retrouverez ces différentes colonnes :

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Nb Heures	Montant Heures	Montant brut des heures pouvant être défiscalisées jusqu'au 31/12
------	-------------	---	---	--------	----	----	-----------	-------------------	-------------------------------------------------------------------------

La colonne « *Nb Heures* » correspond au nombre d'heures total depuis le début de l'année, la colonne « *Montant Heures* » correspond au montant des heures supplémentaires qui ont été défiscalisées.

La cellule sera blanche si le montant d'heure est correct et que le plafond d'exonération n'a pas été atteint,

la cellule sera rouge si le salarié a dépassé le seuil d'exonération autorisé,

la cellule sera orange si le salarié n'a pas été exonéré suffisamment.

XTIS



Dans le cas d'une cellule rouge ou orange une régularisation sera nécessaire.

Si le salarié est amené à avoir un nouveau bulletin la régularisation se fera toute seule, cependant si le salarié ne revient pas, il faudra effectuer une régularisation manuelle.

Régularisation manuelle :

La régularisation manuelle est à faire uniquement si le salarié ne reviendra pas avant la fin de l'année.

Si dans l'« *Etat de contrôle des heures supplémentaires défiscalisées* », vous avez des salariés en rouge ou orange et que vous savez qu'il ne reviendra pas avant la fin de l'année, vous devrez lui effectuer une régularisation.

- Pour un Intermittent :

Si le salarié étant en fin de contrat vous devez en saisie de bulletin, le rattacher au dernier contrat en cliquant sur la loupe :

<u>F</u> ichier <u>C</u>	outils C <u>a</u> lcu	l Automatique	e Rupture	périodes	Calcul des pla	fonds	supplémentair	res
Début période	01/11/2022 31	Fin 30/11/2	2022 31 Payé	le 30/11/20	022 31		Section	
Code	2313	$\mathbf{Q} \mathbf{O} \mathbf{O}$	Périodicité de	e versement	mensuelle	•	Budget	
Nom	DUMONT		MA	RINE			PASX	
Emploi	ADMINISTRATE	EUR ADJOINT	COMPTAE Gr	2 Non Ca	adre			-
Jour(s) détail								
Message							23	
N° contrat	0002 🔍 🗸	Début contra	t 🗌 Complém	entaire 🗌 Re	ctificatif 🗌 Fin d	de contr	at 🗌 Départ d	éfinitif
Type contrat	CDDI - Duré	e contrat <=	1 mois	▼ Dé	ébut	31	Fin	31
Motif rupture	31 Fin de contr	rat à durée dé	tern 🔻 Contr	at		Objet		Q
INFO: Dernier be	ulletin du 13/06/202	2 au 17/06/2022	2 payé le 30/06/2	2022 montant br	ut de 1156.79		Pénibilité	
	1 5	seule période	pour ce bulle	tin		\leftarrow	$\langle \rangle$	
Activité nartiel	le Société du	21	au	31 Salar	rié du	21	au	24

Puis sélectionner le dernier contrat dans la liste, cliquez sur « Valider » :

								Va	S alider	er Ferme	
Contrat	N° AEM	Type AEM	Date début	Date fin	Payé le	Type contrat	Durée Contrat	Contrat fini	Heures	Jour	
0002	WJ93010780	2 Complémentai	02/05/2022	06/05/2022	07/05/2022	CDDU	<= 1 mois			5,00	
0002	WJ93010780	2 Complémentai	09/05/2022	13/05/2022	14/05/2023	CDDU	<= 1 mois			5,00	
0002	WJ93010780	2 Complémentai	16/05/2022	20/05/2022	21/05/2022	CDDU	<= 1 mois			5,00	
0002	WJ93010780	2 Complémentai	23/05/2022	29/05/2022	29/05/202:	CDDU	<= 1 mois			5,00	
0002	WJ93010780	2 Complémentai	30/05/2022	31/05/2022	31/05/2022	CDDU	<= 1 mois			2,00	
0002	WJ93011487	2 Complémentai	01/06/2022	03/06/2022	04/06/2023	CDDU	<= 1 mois			3,00	
0002	WJ93011487	2 Complémentai	06/06/2022	10/06/2022	12/06/2023	CDDU	<= 1 mois	~	1,00	5,00	
0003	WJ93011654	1 Initiale	13/06/2022	17/06/2022	18/06/202:	CDDU	<= 1 mois			5,00	
0003	WJ93011654	2 Complémentai	20/06/2022	24/06/2022	26/06/202:	CDDU	<= 1 mois			5,00	
0003	WJ93011654	2 Complémentai	27/06/2022	27/06/2022	27/06/202:	CDDU	<= 1 mois	~	1,00	1,00	
0004	WJ93011821	1 Initiale	28/06/2022	30/06/2022	30/06/202:	CDDU	<= 1 mois			3,00	
0004	WJ93011945	2 Complémentai	01/07/2022	01/07/2022	03/07/202:	CDDU	<= 1 mois			1,00	
0004	WJ93011945	2 Complémentai	04/07/2022	08/07/2022	09/07/202:	CDDU	<= 1 mois	 Image: A start of the start of	1,00	5,00	
0005	WJ93012108	1 Initiale	11/07/2022	15/07/2022	16/07/2022	CDDU	<= 1 mois	Image: A state of the state	1,00	5,00	

Il est préférable d'indiquer en date « début de période » et « Fin » la date du dernier jour travaillé.

<u>F</u> ichier (<u>D</u> utils	C <u>a</u> lcul Automat	que Rup	ture pér	iodes	Calc	ul des pla	fonds s	upplémenta	aires	
Début période	15/07/20	022 31 Fin 15/0	07/2022 31	Payé le	16/07/20	022 31			Section	01	11
Code		00	Périodici	té de ve	rsement	mer	nsuelle	•	Budget	00	
Nom									PAS 🗸	7	
Emploi	REGISSE	USE GENERALE	CINEMA	Gr 1	Cadre					- 1	€ee
Jour(s) détail											
Message									23		
N° contrat	0005	🔾 🗌 Début co	ntrat 🗌 Com	plémenta	ire 🔽 Re	ctificat	if 🔽 Fin d	de contra	at 🗌 Départ	t définitif	
Type contrat	CDDI -	Durée contrat	<= 1 mois		▼ De	ébut	11/07/20	22 31	Fin	31	
Motif rupture	31 Fin de	e contrat à durée	e détern 🔻 C	ontrat				Objet	212Z465	20423	Q
INFO: Dernier b	ulletin du 11/	07/2022 au 15/07/2	2022 payé le 16	6/07/2022	montant br	rut de	1800.00		Pénibilité		
		1 seule pério	de pour ce b	oulletin				\leftarrow	< >		
Activité partie	lle Société	du	31 au		31 Sala	rié du		31	au	31	1





Le bulletin se mettra automatiquement en rectificatif et fin de contrat.

Il faut également penser à désactiver le calcul des plafonds supplémentaires en cliquant dans « *Calcul des plafonds supplémentaires* », puis « *Désactivé* ».

CS/CS/Titr	/5911C	_	
<u>F</u> ichier <u>C</u>	utils Calcul Automatique Rupture périodes Calcul des plafonds supplémentaires		
Début période	05/10/2020 31 Fin 12/08/2022 31 Payé le 30/11/ Actif Section	Q Stat	Q
Code	2313 Q 🔇 🔊 Périodicité de versemer 🔽 Désactivé 👻 Budget	Q Vent	Q
Nom	DUMONT MARINE PAS X		
Emploi	ADMINISTRATEUR ADJOINT COMPTAL Gr 2 Non Cadre	Autres Zones	Congés
Jour(s) détail		Salaire Divers	Zones Param.
Message	23	Chrono	004
N° contrat	0001 🔍 🗌 Début contrat 🗌 Complémentaire 🗹 Rectificatif 🗌 Fin de contrat 🗌 Départ définitif		
Type contrat	CDDI V Durée contrat <= 1 mois V Début 05/10/2020 31 Fin 31		

Enfin il suffira de saisir 0.01 centime dans le module « **177901** ».

Le bulletin se présentera comme suit dans le cas où le salarié a bénéficié d'une défiscalisation trop importante :

Mod.	1	Période		Libe	llé		Base/Montant	Taux	Montant	Base Patronale	Taux Patr.	Montant	
1410	29		ASSURAN	CE CHOMAGE	INTERMITTENT					-0,01	9,050	0,00	
1779	1		Régularisa	tion heures d	éfiscalisées		0,01		0,01				
1782													
1783	70		C.S.G. DE	DUCTIBLE			4 569,12	6,800	-310,70				
1786	70		CSG/CRD	S NON DEDUC	TIBLE		4 569,12	2,900	-132,50				
1786	80		CSG/CRD	S NON DEDUC	TIBLE HRS DES	FISC	-4 569,12	9,700	443,21				
1790			**** TOT	AL RETENUES	****		0,01		0,01			1	
1797	80		REINT. CS	REINT. CSG / CRDS					-310,71				
1800			**** NET IMPOSABLE ****				4 339,79		4 339,79				
1829			**** SALAIRE NET ****				0,01		0,01				
1860			**** NET A PAYER ****		0,01		0,01						
Hours		Rend		Raca	Potonuos	Eiz	col.						
cure		bru	•	base	Receitues	T IS	scar				Net à payer		
0,	00		0,00 0,00 0,01 4			4	339,79			0,01			

Et dans le cas où le salarié n'a pas été défiscalisé suffisamment le bulletin se présentera comme suit :

Mod.	1	Période		Libe	llé		Base/Montant	Taux	Montant	Base Patronale	Taux Patr.	Montant >
1410	29		ASSURA	ANCE CHOMAGE	INTERMITTENT					0,01	9,050	0,00 ^
1779	1		Régular	isation heures d	éfiscalisées		0,01		0,01			
1783	70		C.S.G.	DEDUCTIBLE			-1 753,54	6,800	119,24			
1786	70		CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE				-1 753,54	2,900	50,85			
1786	80		CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE HRS DESFISC				1 753,54	9,700	-170,09			
1797	80		REINT.	CSG / CRDS			-119,24		119,24			
1800			**** NE	T IMPOSABLE *	***		-1 665,53		-1 665,53			
Heure	25	Brut	t	Base	Retenues	Fis	scal				Net	à payer
0,	00		0,00	0,00	0,00	-1	665,53					0,00
195,	00	57 1	42,75	57 142,75	-9 940,67	42	180,64				🗌 Fin	de Contrat



- Pour un Permanent :

Pour un permanent qui a quitté la société, il faudra lui faire un bulletin en indiquant en date de travail le dernier jour présent dans la société puis une date de paiement sur le mois en cours.

Exemple : il a quitté la société le 25/06/2022 vous indiquerez en date de travail du 25/06/2022 au 25/06/2022 payé le 30/09/2022.

Vous devez décocher « mensuel » et mettre un « 1 » dans le module « 115300 Annulation salaire mensuel ».

A Module P	Libellé 🖌	Nombre/Base	Taux	Section	Budget	Préf >	$_{\rm Sem.~5~jours}$ >	0,00	
115300	Annulation salaire mensuel	1,00		-		*	Semaine 6 jours	0,00	
115800	Activation RAZ congés Permanent					1	Mensuel	1 539,46	
116300	INDEMNITES CONGES PAYES						Mensuel global	0,00	
116301	SOLDE CONGES PAYES						0/ Abath		
116600	RAPPEL SALAIRE						% Abatt.		
116700	FORFAIT						% Employ.	100,00	
116701	FORFAIT								
116800	REPETITION (3 heures)								
116900	INCIDENCE I.J.S.S						Congés imprir	nés 🔻	
117000	REPETITION (4 heures)					*			

Enfin il suffira de saisir 0.01 centime dans le module « 177901 ».